

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONSCONSEIL DE COMMUNAUTÉ  
SEANCE DU JEUDI 18 JANVIER 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents	En	Qui ont pris
au CA	exercice	part à la
DELIBERATION		

92	92	65
----	----	----

PRESENTS	52
POUVOIRS Suppléants	3
POUVOIRS Titulaires	10
ABSENTS	27

Vote Pour :	65
Vote Contre :	0
Abstention :	0

Date de la Convocation

12 JANVIER 2024

Date d’Affichage

12 JANVIER 2024

L’an deux mille vingt-quatre, le jeudi dix-huit janvier à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d’agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

**Présents :** Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, Blaise AZNAR, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Jean-Louis BOULOC, Paul BOULVRAIS, Françoise BOURDET, Bertrand BOUYSSIE, Gabriel CARRAMUSA, Alain CAUDERAN, Robert CINQ, Martine CLARAZ-ANGOSTO, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SILVA, Christian DULIEU, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Bernard FERRET, Claire FITA, Isabelle FOUROUX-CADENE, Serge GARRIGUES, Muriel GEFFRIER, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOET, Guy LEGROS, Michel MALGOUYRES, Marie-Claire MATE, Marc MIRALES, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Stéphanie NADAI-PUECH, Christian PERO, Eric PILUDU, Francis PRADIER, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Martine SOUQUET, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, François VERGNES

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) :** Mesdames et Messieurs, Richard BRUNEAU à Alain CAMALET, Jean-Paul LALANDE à Josette MURCIA, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire :** Mesdames et Messieurs, Alain ASSIE à Jean-Marc MOLLE, Patrick CAUSSE à Paul BOULVRAIS, Monique CORBIERE-FAUVEL à Christophe HERIN, Christelle HARDY à Martine SOUQUET, Michelle LAVIT à Marc MIRALES, Christian LONQUEU à Ludovic RAU, Elisabeth LOYER à Marie GRANEL, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, Jacques VIGOUROUX à Régine MOULIADE, Claire VILLENEUVE à Francis RUFFEL

**Absents/Absents excusés :** Mesdames et Messieurs, René ANDRIEU, Julien BACOU, Thierno BAH, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Jacques BROS, Sébastien CHARRUYER, Jean-Marc DUBOE, Maryse GRIMARD, Louisa KAOUANE, Patrick LAGASSE, Maryline LHERM, Françoise MALAURE-NERIN, Bernard MIRAMOND, Marie MONTELS, Max MOULIS, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Pascale PUIBASSET, Montserrat REILLES, Didier SALANDIN, Christian SERIN, Claude SOULIES, Laurent SQUASSINA, Jacques TISSERAND, Benoît TRAGNE, Gilles TURLAN

**Secrétaire de séance :** Monsieur Paul BOULVRAIS

N° 20\_2024

ACTES : 8.1.9

**OBJET DE LA DELIBERATION : 20- Projet réseau de chaleur urbain Gaillac - Engagement des polices d’abonnement des bâtiments communautaires**

**Exposé des motifs**

Le projet de réseau de chaleur urbain bois-énergie de Gaillac porté par le Syndicat mixte TRIFYL est entré en 2023 dans sa phase de conception.

Préalablement, en 2022, sur la base des conclusions des études de faisabilité technico-financières, l'ensemble des partenaires et clients potentiels de ce futur réseau de chaleur ont émis des avis de principe favorables aux raccordements futurs des bâtiments situés dans le périmètre de desserte (notamment Hôpital, logements Tarn Habitat, Collège Albert Camus, Lycée Victor Hugo, Mairie, Piscine-gymnase Pichery, écoles).

Aujourd'hui, les phases avant-projet sont finalisées et les tarifs d'abonnement ont été définis pour amortir l'investissement sur 20 ans. Le Syndicat mixte Trifyl a donc envoyé les propositions tarifaires à tous les futurs clients et, pour poursuivre la démarche, il est nécessaire au maître d'ouvrage Trifyl de s'assurer de l'engagement des futurs clients du réseau de chaleur à souscrire, le moment venu, une police d'abonnement pour chacun des sites concernés.

Pour la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, les bâtiments concernés sont :

- . Ecole Catalanis,
- . Ecole La Voulte,
- . Ecole La Clavelle-Vendôme,
- . Nouvelle école Lentajou.

Pour ces quatre écoles, le raccordement à un réseau de chaleur en remplacement de chaudières gaz permet de bénéficier de primes Certificats d'Economie d'Energie (CEE). Le montant total de CEE récupérables est estimé à 228 000 € pour les 4 écoles.

Pour simplifier les démarches administratives et optimiser le montant des CEE récupérables, le Syndicat mixte Trifyl propose aux bénéficiaires éligibles de valoriser pour eux directement ces CEE et de leur rétrocéder sous la forme d'une réduction du montant de l'abonnement initialement calculé (114.80 € HT / kw / an).

Le coût global de la chaleur pour le client final est ventilé en 2 parties :

- . Partie consommation (R1) : variable selon la consommation mensuelle réelle du bâtiment (33.50 € HT / Mwh)
- . Partie abonnement (R2) : fixe selon la puissance nécessaire aux besoins de chauffage du bâtiment (maxi 114.80 € HT / kw / an hors indexation annuelle)

Le tableau ci-après présente les coûts d'abonnement avant/après déduction des primes CEE.

	Puissance à souscrire (kw)	R2 abonnement (coût maxi estimé)		R2 - abonnement Après déduction prime CEE	
		Coût HT / kw	Coût TTC annuel (TVA 5,5%)	Coût HT / kw	Coût TTC annuel (TVA 5,5%)
Ecole Catalanis	57	114,80 €	6 903,50 €	51,90 €	3 121,01 €
Ecole La Voulte	92	114,80 €	11 142,49 €	61,60 €	5 978,90 €
Ecole La Clavelle	216	114,80 €	26 160,62 €	93,10 €	21 215,63 €
Ecole Lentajou	36	114,80 €	4 360,10 €	51,90 €	1 971,16 €
<b>TOTAL</b>			<b>48 566,71 €</b>		<b>32 286,69 €</b>

Sur les quatre écoles, la valorisation des primes CEE permet de réduire de 16 000 € / an les coûts de la part R2-abonnement.

Globalement, l'estimation des coûts de chauffage pour les quatre écoles raccordées au réseau de chaleur est détaillée dans le tableau ci-après :

	R1 - consommation			R2 - abonnement après déduction prime CEE			Coût Total TTC / an R1+R2	Coût TTC Gaz moyen 2023
	Coût HT / Mwh	Conso esti- mée MWh / an	Coût TTC annuel (TVA 5,5%)	Puis- sance souscrite (kw)	Coût HT / kw	Coût TTC annuel (TVA 5,5%)		
Ecole Catalanis	33,50 €	90	3 180,83 €	57	51,90 €	3 121,01 €	6 301,83 €	8 000,00 €
Ecole La Voulte	33,50 €	146	5 160,01 €	92	61,60 €	5 978,90 €	11 138,90 €	20 000,00 €
Ecole La Clavelle	33,50 €	340	12 016,45 €	216	93,10 €	21 215,63 €	33 232,08 €	37 000,00 €
Ecole Lentajou	33,50 €	68	2 403,29 €	36	51,90 €	1 971,16 €	4 374,45 €	6 000,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>22 760,57 €</b>			<b>32 286,69 €</b>	<b>55 047,26 €</b>	<b>71 000,00 €</b>

A l'échelle des quatre écoles, l'estimation des coûts de chauffage de ces bâtiments via le réseau de chaleur est d'un peu plus de 55 000 € / an (R1+R2), soit un écart de -16 000 € par rapport aux coûts du gaz naturel (tarif 2023).

Outre cet avantage économique lié à la consommation des bâtiments, le raccordement au réseau de chaleur présente également d'autres intérêts :

- . Suppression des frais de maintenance et de réparation-remplacement des chaudières gaz,
- . TVA à 5.5%, au lieu de 20% sur le gaz,
- . Réduction de 30% en moyenne des consommations finales d'énergie des bâtiments concernés et valorisable dans les objectifs de réduction des consommations énergétiques du décret Energie-Tertiaire,
- . Réduction moyenne de 86% d'émissions de Gaz à Effet de Serre.

Les polices d'abonnement qui seront proposées par le Syndicat mixte Trifyl aux clients finaux porteront sur une durée de 20 ans, correspondant à la durée d'amortissement de l'opération.

### **Le Conseil de communauté,**

Ouï cet exposé,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 approuvant les statuts de la Communauté d'agglomération, notamment l'article 6.3.4 Ecoles et services périscolaires,

Vu le Plan Climat Air Energie territorial de la Communauté d'agglomération adopté par délibération du Conseil du 24 octobre 2022,

### **Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **approuve** l'engagement de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet à signer les polices d'abonnement des bâtiments communautaires qui seront raccordés au futur réseau de chaleur de Gaillac sous réserve du respect des conditions économiques présentées par le Syndicat mixte Trifyl et exposées ci-avant,

Envoyé en préfecture le 31/01/2024

Reçu en préfecture le 31/01/2024

Publié le 31/01/2024

ID : 081-200066124-20240118-20\_2024-DE



- **autorise** le Président à réaliser les démarches nécessaires et signer tout document afférent à la présente délibération.

Acte rendu exécutoire  
- après transmission en Préfecture

Le 31 JAN. 2024

- publication - mise en ligne

Le 31 JAN. 2024

et/ou notification

Le

Pour extrait conforme,  
Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance  
Paul BOULVRAIS



Le Président,  
Paul SALVADOR

*Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.*